

Décision Générale colonial

Décision n° 266 du 26 février 1946

n° 266

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 février 1946
Numéro JO n° 2 du 28/02/1946	Date du numéro 28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien dont le nom suit a droit à l'indemnité pour charges de famille pour compter du 31 octobre 1946 : 1240. Aouled Robl 11. 2e classe. 3e compagnie.